

Non à la centralisation de l'eau potable en Xaintrie Val' Dordogne

7 décembre 2021

Bien qu'il ne soit signé que d'un seul nom, ce texte a été fabriqué à plusieurs.

Nous, associations et citoyens du territoire Xaintrie Val' Dordogne, sommes regroupés afin d'obtenir une gestion optimisée de la ressource en eau. Nous voulons assurer une adéquation entre les besoins et les possibilités de fourniture de qualité tout en préservant l'environnement. Notre ambition est de conserver une base solide de diversité d'approvisionnement pour une meilleure sécurisation de l'adduction d'eau au robinet.

Le projet de centraliser l'eau à Argentat et d'abandonner tous les captages sur les plateaux n'est pas adapté à notre vision de l'avenir. Ce projet sera pourtant soumis au vote du conseil communautaire du 9 décembre 2021 : au moins 14 communes voteront contre, et une foule manifesterà dehors sa détermination à faire converger les solutions les plus durables, sécurisantes et les moins coûteuses.

La méthode employée : stratégie du choc

Avant toutes choses, nous pouvons dresser le bilan d'une méthode et d'un calendrier qui nous sont imposés. Le comité de pilotage qui était prévu dans les textes réglementaires (section 3.4 du C.C.T.P.¹) n'a jamais été constitué. Les élus locaux ont été invités à une réunion de rendu des études de phase 1 le 8 octobre 2021 et 3 jours plus tard, le 11 octobre, à une réunion de rendu de phase 2 où ils étaient mis devant le fait accompli : seul le scénario de centralisation était présenté comme celui qu'il fallait choisir. Notons d'abord qu'entre la prise de connaissance du diagnostic et la présentation des scénarios, il y a seulement 3 jours. Pour un élu, il était impossible de se faire une idée globale de la problématique territoriale dans son ensemble dans un délai si court.

Quelques jours plus tard après le 11 octobre, il a été demandé aux conseillers communautaires de voter la centralisation de l'eau sur Argentat le 28 octobre. Dans un contexte où les communes sont débordées de travail, ils disposaient donc de 17 jours seulement pour étudier le dossier résultant des travaux de trois cabinets d'études sur deux ans ! Cette méthode ne se marie pas bien avec les textes réglementaires sur la nécessaire concertation et de la participation active.

1 C.C.T.P. : le Cahier des Clauses Techniques Particulières, agit comme cahier des charges pour les travaux des bureaux d'études réalisant le marché public du S.D.A.E.P.

L'Union Européenne et 39 autres pays ont adopté le 25 juin 1998 la Convention dite d'Aarhus portant sur "l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement".

Nous, associations et citoyens, ne voulons pas que des grands projets structurants comme celui-ci soient décidés dans notre dos, et dans la précipitation.

Un diagnostic incomplet ne peut pas mener à une bonne décision

Le Cahier des Clauses Techniques particulières du marché public S.D.A.E.P.², section 3.1.3.3, précise que le prestataire devra faire une synthèse des « ressources souterraines potentielles non exploitées (captages abandonnés, sources connues par les collectivités...) ». Cet inventaire n'a pas été fait.

De plus, la commission eau de X.V.'D dans son rapport du 2 décembre 2021 rappelle que « le Puy du Bassin dispose de nombreuses et importantes sources d'eau de bonne qualité, comme le confirme le géologue Henri Pigeyre » (carte à l'appui). En l'absence de données complètes, ce serait par pure idéologie que serait choisie la centralisation, idéologie déjà présente à la lecture aiguisée du Cahier des Charges du marché public S.D.A.E.P.

Une présentation biaisée par les financeurs

Le cabinet d'études DEJANTE a fourni 4 scénarios de restructuration et d'optimisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire en trois tranches : 2022-2026, 2026-2030 et après 2030. Le scénario 1 est celui qui préserve les captages existant, qui les optimise et les améliore. Le scénario 3.2 est celui de la centralisation du pompage à Argentat et d'abandon des captages sur les plateaux. Il a été présenté aux élus que le scénario 3.2 était le moins cher, avec mention que ceci tenait compte des différentes subventions accordées par les financeurs / prescripteurs.

Ceci signifie que l'Agence de l'eau Adour Garonne influence le scénario qu'elle veut en injectant des subventions différentes selon les études prospectives (le scénario 1 ajouterait 1,4 €/m³ tandis que le scénario 3.2. ajouterait 1,34 €/m³). L'Agence de l'eau met plus d'argent dans le scénario 3.2 pour le rendre le plus compétitif. Mais comme ce sont les citoyens qui paient les subventions, le résultat est que ces études sont faussées.

Nous demandons à disposer d'études économiques n'intégrant pas les différentes subventions pour

2 S.D.A.E.P. : Schema Directeur d'Alimentation en Eau Potable

disposer du coût réel des scénarios tel qu'il est.

La centralisation affaiblit la sécurité

Nulle part il n'est fait mention au proverbe « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Or, il s'applique parfaitement à ce projet de centraliser l'approvisionnement en eau potable sur Argentat et d'abandonner toutes les solutions existantes qui fonctionnent pourtant actuellement.

Une analyse des risques est absolument nécessaire.

Payer pour les autres ? Rôle de l'Agence de l'eau...

Les promoteurs du projet exigent que les communes et les citoyens de X.V.'D. soient « solidaires » des communes qui manquent d'eau à l'étiage. Quatorze communes pensent que la diversité des ressources sera ce qui permettra le mieux de faire appel à la solidarité.

De plus, nous sommes déjà tous solidaires ! Car les consommateurs d'eau potable paient des taxes sur leur facture, argent qui va à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Or, l'Agence de l'Eau vient, ici, jouer un rôle majeur en faisant croire aux citoyens et aux élus que le projet de centralisation - un investissement d'au moins 30 millions d'euros rien que dans une nouvelle usine de pompage sur Argentat - serait le moins cher, et le plus sûr ! Il est essentiel que cet établissement public finance de façon équivalente les différents scénarios pour solutionner les problèmes de la manière la plus efficace et selon un procédé démocratique.

Les scénarios absents

Le scénario 1 proposé par le cabinet DEJANTE consiste en la construction de canalisations depuis Argentat vers le Moulin de Lavergne (Puy du Bassin), vers Auriac, vers St-Martin-La-Méanne, Saint-Martial-Entraygues et Satin-Bazile-de-la-Roche. Toutes les autres ressources communales du territoire seraient conservées.

Il manque plusieurs scénarios dans lesquels, au lieu de monter une ligne vers Saint-Martin-La-Méanne pour redescendre ensuite sur St-Martial puis le Gibanel, une canalisation serait tirée directement depuis Argentat vers le camping du Gibanel qui n'est pas aux normes puisqu'il pompe de l'eau dans le lac artificiel du Sablier. Ces scénarios intégreraient les solutions « oubliées » du type filtration de l'arsenic et de l'Atrazine qui sont mises en avant par les promoteurs du projet pour disqualifier les ressources dans les communes de St-Martial et St-Bazile respectivement.

Concernant St-Bazile-de-la-Roche et son U.D.I.³ de Freygnac : elle est accusée d'être polluée à l'Atrazine. Nous ne savons pas exactement quels sont les niveaux de ce pesticide, qui a été utilisé pour la culture du maïs et interdit depuis 2003 en France. Nous attendons des mesures chiffrées que nous avons demandées à l'A.R.S..

Il manque plusieurs scénarios dans lesquels les captages et forages non exploités dans le sous-sol du Puy du Bassin seraient utilisés au lieu de tirer une nouvelle ligne depuis Argentat.

La reminéralisation : un polluant dans les études

Dans tous les scénarios, il est ajouté des unités de reminéralisation qui coûtent très cher (de 600000 à 800000 euros). La réglementation indique que le pH de l'eau livrée doit être situé entre 6,5 et 9⁴. Dans les massifs granitiques de Xaintrie, l'eau sort acide avec un pH parfois en dessous de 6,5. Nous n'avons pas pu avoir accès au diagnostic pour l'instant : un mois après l'avoir demandé auprès de l'administration de X.V.D., il ne nous était pas parvenu. Nous ne pouvons pas décrire la réalité du pH dans les différentes communes.

Cependant, ce que l'on constate, c'est que le scénario 1 de conservation partielle des ressources est horriblement cher : selon DEJANTE plus de 21 millions d'euros. C'est en partie du fait qu'il y a des gros travaux de nouvelles canalisations mais c'est aussi du au fait qu'il y a des nouveaux équipements de traitement de l'eau partout en Xaintrie pour délivrer un niveau standard de pH : la « reminéralisation ».

Boire une eau acide n'est pas problématique en soi. Par contre elle attaque les canalisations qu'il faut alors remplacer plus fréquemment. Mais quelles économies de maintenance exactement ferait gagner l'installation des unités de reminéralisation ? Que dire de ces exigences alors que tant de monde souffre de la faim et du manque d'eau potable dans le monde ? Que dire de la dépense énergétique engendrée par l'installation de systèmes complexes de reminéralisation ? Il ne nous apparaît pas évident que tout cet endettement des populations soit vraiment générateur de bienfaits, pour quelques dépassements de limites de pH dans l'année.

Le radon, grand absent du diagnostic

Nous savons que le diagnostic de phase 1 ne mentionne pas le problème de la présence de radon

3 U.D.I. : Unité de Distribution, secteur où l'eau est physiologique homogène

4 Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465574/>

dans l'eau potable. Or, les eaux souterraines de la Xaintrie passent par des anciens ouvrages miniers, dont le plus important, celui de La Besse (1000 tonnes d'uranium extraites entre 1980 et 2000). À cause de l'activité minière, ces eaux se chargent de radon et certains captages ont des taux très élevés : jusqu'à 3000 Bq/l (Becquerel par litre)⁵ sachant que la norme est de 100 Bq/l.

Or il est connu des chimistes que le radon-222 se met sous forme gazeuse dès qu'il peut, et qu'un simple système de brassage de l'eau permet de faire chuter le taux de radon dissous dans l'eau, parce qu'il est libéré dans l'air environnant. Il vaut mieux alors le libérer à l'extérieur dans un endroit bien ventilé plutôt que sous la douche.

Encore une fois, il existe donc une solution alternative à faire venir l'eau d'Argentat - avec la dépense énergétique que cela engendrerait - pour résoudre le problème du radon dans l'eau potable : la brasser avant de la distribuer. Sans compter qu'il est aussi possible d'étudier des solutions d'ultra-filtration, et tenir compte du contexte local en finançant des filtres individuels pour l'eau bue dans chaque habitation. Même si cette mesure semblerait briser l'homogénéité de la livraison devant la loi, elle serait adaptée au contexte géologique et historique, la région et ses habitants assumant le passé peu glorieux de pollution par CEA/COGEMA/AREVA/ORANO...

Ce qui est certain, c'est que nul scénario de l'eau potable fera disparaître la pollution engendrée par l'activité minière de la fin du millénaire en Xaintrie. Il serait temps que ce ne soit plus tabou au point de ne pas figurer sur le diagnostic à 700000 euros de X.V.'D.

Notre vision du passage de l'eau à X.V.'D.

Nous savons qu'il est meilleur que l'eau soit gérée en régie (service public) plutôt qu'en D.S.P.⁶ (privé). Voici un exemple de contribution qui peut faire travailler l'imagination de nos élus :

Une équipe de trois cadres serait recrutée par X.V.'D. :

- un cadre Opérations/Technique/Terrain,*
- un cadre Ressources Humaines/Politique/Animation,*
- un cadre Administration/Finances/Relations Usagers.*

Ce trio serait chargé de créer chacun son équipe œuvrant à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement en X.V.'D. À eux de choisir leurs collaborateurs en prenant appui sur le local. Typiquement ré-intégrer les deux fonctionnaires

5 A.R.S. Agence Régionale de Santé - délégation de la Corrèze (Tulle)

6 D.S.P. : Délégation de Service Public

territoriaux qui ont migré de la ville d'Argentat à la SAUR quand la ville a voté une D.S.P. en 2020.

On ne peut pas à la fois se plaindre qu'il n'y a pas d'emploi dans notre secteur, et tout faire pour surtout ne pas les créer. Les jeunes gens ne demandent que cela : revenir au pays après leurs expériences et donner du sens à leur vie en s'occupant des choses essentielles à la vie sur place. Si ces emplois partaient dans le privé, ils seraient malheureusement tôt ou tard soumis aux contraintes qui viennent des financeurs internationaux : les fonds de pensions et les banques mondialisées.

Dans cet état d'esprit, il vaut mieux penser une ressource décentralisée plutôt que centralisée. La fragilité de la centralisation c'est qu'elle est facilement la proie des appétits du privé.

Ce que nous voulons

Nous sommes déterminés à faire annuler toute décision administrative consistant à centraliser le pompage de l'eau potable sur la seule commune d'Argentat.

Nous voulons un temps de réflexion en dehors de toute précipitation sur les différents scénarios, incluant les citoyens qui veulent s'y impliquer, incluant des échanges avec les cabinets d'études et avec l'Agence de l'Eau.

Frédéric Boutet

Argentat, le 7 décembre 2021

